



# **Payadowa Boukpassi ne reconnaît pas la légalité de la Dynamique Monseigneur Kpodzro (DMK)**

**Le ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales n'a connaissance d'aucune association dénommée Dynamique Monseigneur Kpodzro (DMK).**

C'est ce qu'a fait comprendre le patron de ce département ministériel, Payadowa Boukpassi dans un courrier réponse ce 29 juillet à l'association « Sentinelles du Peuple » qui l'avait saisi au sujet justement de l'existence légale de la DMK, cette entité qui avait apporté son soutien à l'opposant Agbéyomé Kodjo lors de la présidentielle de février 2020.

Dans un courrier en date du 21 juillet dernier, l'association « Sentinelles du Peuple » avait notamment demandé au ministre Boukpassi à en savoir sur le statut juridique de la « Dynamique Monseigneur Kpodzro (DMK) ».

Selon M. Boukpassi, ce regroupement *« ne figure ni dans les registres d'associations détentrices de récépissés, ni même dans celui des associations déclarées conformément à la loi »*. *« En conséquence, ce regroupement n'a aucune base juridique et partant aucune existence légale »*, a précisé le ministre.

Il faut souligner que cette initiative de « Sentinelles du Peuple » intervient au moment où la DMK projette une manifestation le 1<sup>er</sup> août prochain dans les rues de Lomé pour contester les résultats de la dernière présidentielle remportée par le chef de l'Etat sortant Faure Gnassingbé.

Cette manifestation pourra-t-elle se tenir ? C'est une interrogation qui trouvera réponse dans une éventuelle nouvelle sortie du ministre Boukpassi pour situer l'opinion.

Agbéyomé Kodjo qui estime être le vainqueur du scrutin, vit depuis un temps dans la clandestinité au Togo. Sous menace judiciaire, le président national du MPDD dit craindre pour sa vie. Il affirme qu'un plan d'élimination physique est tracé contre sa personne.

**David S.**